



## AVENANT N°2 :

Ajout d'une clause de non-cumul à l'article 9 du règlement du concours  
« U sole pè a transizione ecologica »

# RÈGLEMENT

Jeu-concours AUE « U sole pè a transizione ecologica ! »  
Facebook

# AVENANT N°2 AU RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS FACEBOOK « U sole pè a transizione ecologica »

## 1 : Objet de l'avenant n°2

L'AUE souhaite apporter une précision quant à la dotation et aux conditions de jouissance de celle-ci. Indépendamment de ce concours, l'AUE propose une aide pouvant aller jusqu'à 1 700€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire thermique, à destination des particuliers. Cette aide est directement déduite de la facture du bénéficiaire par l'installateur agréé sélectionné et s'inscrit dans le cadre du Programme en faveur de la maîtrise de la demande d'Energie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat. La dotation mise en jeu par le présent concours ne peut être cumulée à l'aide précédemment citée.

## 2 : Entrée en vigueur des termes de l'avenant n°2

L'entrée en vigueur des termes du présent avenant est effective à compter du lundi 20 novembre 2023.

## 3 : Articles du Règlement modifiés par l'avenant n°2

En conséquence, l'article n°9 du Règlement du Jeu-concours Facebook AUE « U sole pè a transizione ecologica ! » est modifié comme suit :

### **Article 9 : La dotation**

Le gagnant remportera un « Bon d'achat dédié à la fourniture et la pose d'un Chauffe-eau solaire individuel » d'un montant maximum 5 000 euros TTC.

Si le montant de l'installation adéquat, estimée sur devis par le prestataire et validée par le gagnant, venait à être supérieur au montant de 5 000 € TTC prévu, le gagnant a la possibilité de financer la différence et de prendre cette dernière à sa charge s'il le souhaite ou de renoncer à son prix.

La dotation offerte par le présent concours n'est pas cumulable avec l'aide financière à l'installation d'un chauffe-eau solaire thermique individuel, pouvant aller jusqu'à 1 700€, habituellement délivrée par l'AUE dans le cadre du programme en faveur de la maîtrise de la demande d'Energie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat

Le(s) lot(s) offert(s) au(x) gagnant(s) ne peut(peuvent) donner lieu de la part du(des) gagnant(s) à aucune contestation d'aucune sorte, ni à échange, remboursement (même partiel), remplacement contre un autre lot, ou demande de compensation, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

#### **4 : Articles du Règlement maintenus**

Les articles n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 du règlement Jeu-concours AUE « U sole pè a transizione ecologica ! » Facebook sont inchangés.

\*\*\*\*\* FIN DE L'AVENANT N°2 AU RÈGLEMENT \*\*\*\*\*